



## LA COLLECTIVITÉ D'ABORD

LA COLLECTIVITÉ EST UNE APPROCHE BIEN CONNUE  
DANS LE MARCHÉ.

CELA VEUT DIRE QUE CHAQUE DEMANDE OU AP-  
PROBATION DOIT TENIR COMPTE DE LA COLLECTIVI-  
TÉ.

CES RÈGLEMENTS DEVRONT ÊTRE RESPECTÉS ET  
APPLIQUÉS PAR TOUS LES SAISONNIERS ET RÉSI-  
DENTS.

LA DIRECTION PRENDRA TOUS LES MOYENS À SA  
DISPOSITION POUR QU'ON RESPECTE LES RÈGLE-  
MENTS.

L'OBJECTIF EST D'AMÉLIORER NOTRE ENVIRONNE-  
MENT ET NOTRE QUALITÉ DE VIE AU CENTRE OASIS.



## LA COLLECTIVITÉ D'ABORD

JOIE...  
PAIX...  
AMITIÉ..  
FRATERNITÉ...  
COMPRÉHENSION...  
ET RESPECT...



## RÈGLEMENTS POUR LES RÉSIDENTS & SAISONNIERS

DES  
RÈGLEMENTS  
BASÉS SUR  
LA COLLECTIVITÉ  
D'ABORD.

TÉLÉPHONE : 450-478-1929

COURRIEL: [centre.oasis@videotron.ca](mailto:centre.oasis@videotron.ca)

PAGE WEB: [centrenaturisteoasis.qc.ca](http://centrenaturisteoasis.qc.ca)

## LA COLLECTIVITÉ D'ABORD

LA COLLECTIVITÉ D'ABORD! ELLE A POUR BUT D'AMÉLIORER LE CAMPING SUR PLUSIEURS ASPECTS, TELS QUE: NOS RUES, NOS FACILITÉS (EX:DOUCHES) ET L'ÉCLAIRAGE.

ELLE PERMET AUSSI, D'AMÉLIORER LA COMMUNICATION ENTRE LES CLIENTS MEMBRES ET LA DIRECTION DU CENTRE OASIS.

NOUVEAUX RÈGLEMENTS:

- 1) À COMPTER DU PREMIER OCTOBRE 2017, TOUTES LES AFFICHES À VENDRE SERONT PROSCRITES ET DÉFENDUES AU CENTRE. UN BABILLARD SERA DISPONIBLE AU BUREAU À CET EFFET.
- 2) DE PLUS, TOUTES LES ROULOTTES DE PLUS DE 15 ANS NE POURRONT ÊTRE VENDUES À UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE. LA SEULE EXCEPTION SERA QUE VOTRE EMPLACEMENT OU ROULOTTE SOIT IMPECCABLE.
- 3) LE CENTRE OASIS N'ACCEPTERA PLUS AUCUNE ROULOTTE DE PLUS DE 15 ANS. LE NOUVEAU PROPRIÉTAIRE DEVRA FAIRE LA PREUVE QUE SA ROULOTTE EST IMPECCABLE.
- 4) FEU DE CAMP, JAMAIS BRÛLER DU BOIS OU PLANCHES, MESURANT PLUS DE 24 POUCES. NOUS DEVONS ÉVITER UNE CATASTROPHE.

## LA COLLECTIVITÉ D'ABORD

RÈGLEMENTS:

- 5) **LE NUDISME** EST OBLIGATOIRE LORSQUE LA TEMPÉRATURE LE PERMET.
- 6) IL EST TRICTEMENT DÉFENDU DE FAIRE ENTRER DES **NON NUDISTES**.
- 7) **VOS INVITÉS** DOIVENT SE PRÉSENTER À L'ACCUEIL AFIN DE S'INSCRIRE, ET CE, SANS EXCEPTION.
- 8) **TRAVAUX:**VOUS DEVEZ OBTENIR L'AUTORISATION AVANT DE FAIRE TOUS TRAVAUX.
- 9) **PÉRIODE:** ENTRE LE 15 JUIN ET 15 SEPT AUCUNS TRAVAUX NE DEVRONT ÊTRE EFFECTUÉS.
- 10) **AUCUN BRUIT** NE SERA TOLÉRÉ AVANT 9HRES ET APRÈS 23HRES
- 11) **LE SON DE VOTRE RADIO** DOIT ÊTRE RÉGLÉ POUR VOUS, PAS POUR VOS VOISINS.
- 12) VOUS DEVEZ GARDER VOS TERRAINS PROPRES. L'ARRIÈRE DE VOS ROULOTTES ET DE VOS RÉSIDENCES DOIVENT L'ÊTRE AUSSI.
- 13) REBUTS MAJEURS TELS QUE: DIVAN, MATELAS, RÉFRIGÉRATEUR OU AUTRES. VOUS DEVEZ LES APPORTER À L'AVANT LE MARDI ET LE MERCREDI SEULEMENT.
- 14) IL INCOMBE À CHAQUE MEMBRE SUR UNE BASE INDIVIDUELLE DE RESPECTER TOUS LES RÈGLEMENTS DU CENTRE NATURISTE OASIS.

## LA COLLECTIVITÉ D'ABORD



### Un privilège de conduire une voiturette de golf

Il suffit de respecter les règlements suivants pour conserver ce privilège.

1. Votre voiturette de golf doit être électrique, posséder 4 roues, propre et fonctionnelle.
2. Aucune transformation acceptée tel que montré sur le document ci-joint.
3. Doit posséder des lumières et un toit pour les jours de pluie.
4. À chaque année, au renouvellement, vous devriez avoir fait la preuve d'une assurance responsabilité, c'est à dire démontrer que vous avez suivi les règlements pour pouvoir garder votre privilège et continuer à conduire votre voiturette de golf.
5. Le conducteur doit avoir plus de 16 ans.
6. Vitesse 10 km maximum.
7. Si vous dépassez la limite de 10 km; vous perdrez votre privilège pour une période indéterminée et ce, sans remboursement.
8. Payer les frais du privilège de posséder une voiturette de golf à tous les ans, au renouvellement.